

Contrat de ville

Dans le cadre du contrat de ville, l'État accorde au quartier du Clos Saint Pierre et certaines rues limitrophes le statut de quartier prioritaire afin qu'y soient menées des actions visant à améliorer la vie quotidienne de ses habitants.



© ?

Ces actions toucheront les domaines de la cohésion sociale, de l'éducation, de l'emploi et du cadre de vie et seront mises en place par la Ville, la Communauté d'Agglomération du Val Parisien et les bailleurs sociaux.

Afin que les actions soient au plus près de la vie des habitants un Conseil Citoyens a été formé grâce au volontariat et à l'implication de personnes particulièrement motivées par la vie de leur quartier et la qualité de vie et des relations.

Vous serez régulièrement informés des travaux du Conseil Citoyens.

Coordonnées

Direction de l'Action Sociale

42 bis, rue Victor Hugo

95480

Pierrelaye

01 34 32 41 90

Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
 - Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45
 - Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
 - Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
 - Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
 - Un samedi sur deux : 8h30 - 12h

Liens utiles

Plus d'infos sur valparisis.fr